

A L 'INSPECTEUR GENERAL DE LA LEGION LETTONE

M BANGERSKI

Monsieur le Général,

L'ennemi de l'orient est à nouveau aux portes de la terre lettone. C'est le même ennemi dont les forces armées ont militairement occupé la République de Lettonie le 17 juin 1940, c'est le même pouvoir, qui après l'occupation a promulgué sans tarder, soit disant au nom de notre peuple, la loi électorale du Parlement (*Saeima*) lettone. Mais ce pouvoir n'a même pas respecté cette loi qui n'avait de démocratique que l'apparence. La loi a été grossièrement violée car seule la liste des candidats et des sympathisants communistes a été acceptée et les résultats du vote ont été falsifiés. Ainsi les résultats n'ont pas été conformes à la volonté du peuple mais ils ont nommé des représentants du pouvoir d'occupation russe.

Ces représentants aux ordres ont décidé de demander à l'Union Soviétique d'accueillir dans l'Union la République de Lettonie indépendante. Immédiatement après ils ont annoncé au monde entier que la République de Lettonie avait volontairement adhéré à l'Union. De la même manière et en même temps, la même chose s'est passée pour l'adhésion à l'Union Soviétique des républiques indépendantes d'Estonie et de Lituanie.

L'annexion brutale de la Lettonie à l'Union Soviétique s'est faite en violant grossièrement la constitution de la République de Lettonie (*Satversme*), les accords mutuels conclus entre la Lettonie et l'Union Soviétique, le pacte entre les peuples de l'Union ainsi que de nombreux accords internationaux. L'annexion de Lettonie à l'Union Soviétique ne peut donc être reconnue au sens du droit international.

De tout cela il résulte que selon les normes du droit international la République de Lettonie a continué à exister « de jure ». C'est pourquoi le point de vue du gouvernement et de la presse officielle Soviétique ainsi que la position de certains journaux étrangers qui affirment que la Lettonie de nouveau devrait faire partie de l'Union Soviétique est sans aucun fondement juridique. Ainsi et sans le moindre doute la position du gouvernement d'occupation allemand affirmant que la Lettonie était partie intégrante de l'Union Soviétique est totalement injustifiée. La manifestation pratique de cette position apparaît dans toute l'action politique et économique du pouvoir d'occupation allemand. Cette position affirmée au nom de ce pouvoir est incompatible avec la mobilisation des habitants de Lettonie. Cette démarche du pouvoir allemand choque profondément notre peuple et soulève un mécontentement justifié.

La mobilisation de l'armée lettone si elle avait été proclamée au nom des organes législatifs officiels de l'Etat de Lettonie et pour la défense de l'Etat de Lettonie aurait pu correspondre à la conscience de la nation lettone et c'est à ce prix qu'une telle mobilisation pourrait former et accroître de façon utile et importante la capacité de nos forces armées.

Notre opinion aujourd'hui, en pleine Seconde Guerre mondiale où la vie de notre peuple et son existence même sont en jeu est que le moment décisif est venu: d'être ou ne plus être.

Selon toutes les lois naturelles et humaines personne ne peut nous contester le droit de nous défendre, si l'existence même de notre nation est menacée.

Pour toutes ces raisons nous déclarons la volonté du peuple lettone être prêt de défendre de toutes nos forces et par tous les moyens les frontières de l'Etat de Lettonie contre l'agression armée de l'ennemi.

En vertu de quoi nous, soussignés, déclarons au nom de la nation lettone la volonté unanime de notre peuple:

1. De restaurer sur le champ la souveraineté de la République de Lettonie.
2. De former, en application de la constitution (*Satversme*) de 1922 de la République de Lettonie, un gouvernement de coalition qui unira autour de lui tout le peuple letton.
3. De fixer les objectifs immédiats suivants au gouvernement de Lettonie: renouvellement de l'appareil gouvernemental et de l'armée de Lettonie, défense du territoire de l'Etat letton contre la menace des armées de l'Union Soviétique, et – autant que ce sera possible dans les conditions de guerre – création de relations diplomatiques avec les pays étrangers, en premier lieu avec ceux qui reconnaîtront la volonté de notre peuple et qui soutiendront notre futur action militaire visant à la protection de l'Etat letton.

Selon nous, la création d'une union étroite avec l'Estonie et la Lithuanie doit être favorisée et la transformation de cette union en confédération des Pays Baltiques, si les Etats mentionnés en sont d'accord, doit être préparée.

Déclarant la position déterminée de notre peuple sur l'existence juridique de sa souveraineté et sa volonté d'engager toutes nos forces et d'utiliser tous les moyens pour assurer la souveraineté de l'Etat letton contre ses agresseurs, nous vous prions, Monsieur le Général, de faire connaître cette volonté inébranlable à toutes les autorités qui pourraient comprendre et soutenir le renouveau de République de Lettonie et sa lutte pour l'indépendance de l'Etat et la protection de son territoire.

Nous, signataires de cette déclaration, vous prions d'agréer, Monsieur le Général, l'assurance de notre respect et de notre profonde estime.

A Riga, capitale de Lettonie, le 17 mars 1944.

1. P. Kalniņš, président du dernier Parlement (*Saeima*) de Lettonie.
2. K. Pauļuks, premier vice-président du dernier *Saeima* de Lettonie, avocat assermenté.
3. Archevêque J. Rancāns, deuxième vice-président du dernier *Saeima* de Lettonie.
4. P. Jurševskis, ancien président du Conseil des ministres, ministre et député de II, III et IV *Saeima*, notaire.
5. F. Cielēns, ex-député du *Saeima*, ministre des affaires étrangères et ambassadeur à Paris et à Madrid.
6. D. Apinis, ex-député du *Saeima*, agriculteur.
7. V. Zamuēls, ancien président du Conseil des ministres, sénateur, magistrat.
8. T. Grīnbergs, archevêque.
9. Professeur Dr. J. Vārsbergs, membre du Conseil du peuple de Lettonie et membre de l'Assemblée constituante de Lettonie (*Satversmes sapulce*).
10. K. Skalbe, ex-député de l'Assemblée constituante de Lettonie et du *Saeima*, écrivain.
11. T. Zvejnieks, magistrat, président temporaire de Chambre de droit.
12. P. Leitāns, sénateur, magistrat.
13. M. Peniķis, général en commission, ex-commandant en chef de l'armée de Lettonie.
14. Professeur Dr. P. Kvelde, recteur de l'Académie d'Agriculture de Jelgava et ex-vice-président de la Chambre d'agriculture de Lettonie.
15. Ed. Kalniņš, général en commission, ex-ministre de la guerre et inspecteur général d'artillerie.
16. Professeur Dr. A. Teikmanis, vice-recteur de l'Académie d'Agriculture de Jelgava.
17. Professeur Dr. M. Eglītis, doyen de la Faculté d'agriculture de l'Académie d'Agriculture de Jelgava, ex-vice-président de la Chambre d'Agriculture de Lettonie.
18. J. Priede, général en commission, assistant du commandant de division de Vidzeme et membre de Conseil de l'Ordre de la nation en temps de guerre de *Lāčplēsis* (Déchireur d'un ours).
19. Sp. Paegle, ancien ministre du commerce et de l'industrie de Lettonie et président de la Croix Rouge.

20. Professeur Dr. R. Markus, doyen de la Faculté de l'exploitation forestière de l'Académie d'Agriculture de Jelgava.
21. V. Dāle, président du Cour de justice de la circonscription de Riga, ex-président de la Cour de guerre de Lettonie, lieutenant-colonel de réserve.
22. Professeur de classe exceptionnelle W. Vītols, vice-recteur aux affaires administratives de l'Université à Riga.
23. V. Tepfers, général en commission, ex-vice-procureur de la Commission de guerre de Lettonie, président du Conseil des monuments de Lettonie.
24. Jānis Kalnačs, ex-président du Département administratif du Sénat, magistrat.
25. R. Ivanovs, ex-contrôleur public, député du *Saeima*.
26. Kārlis Straubergs, professeur d'Université, ex-ministre de l'éducation.
27. Mintauts Čakste, sénateur, membre de la Commission consultative juridique de la Direction générale du droit.
28. Anna Bormane, docteur en médecine, ex-membre du Comité de contrôle de la ville de Riga.
29. Jānis Breikšs, ex-député du *Saeima*, avocat assermenté.
30. A. Robežnieks, procureur à la Chambre de droit.
31. A. Klīve, ex-président de la Banque de Lettonie, ex-député du *Saeima*.
32. Dr. Augusts Pētersons, ex-directeur du Département de santé.
33. Professeur Dr. J. Endzelīns.
34. V. Alksnis, président du Département criminel de la Chambre de droit.
35. Dr. A. Tauriņš, professeur à l'Académie d'Agriculture de Jelgava.
36. P. Stērste, membre de la Cour de justice, sénateur.
37. P. Delle, professeur à l'Académie d'Agriculture de Jelgava.
38. Dr. D. Bīskaps, directeur de l'Hôpital de la Croix Rouge de Jelgava.
39. J. Teriņš, ex-député du *Saeima*.
40. Rudolfs Alksnis, ex-sénateur, jurisconsulte en chef à la Direction générale du droit.
41. Antons Kursītis, directeur de l'Institut de recherche des richesses de la terre, ex-ministre des transports.
42. Augusts Rumpēteris, ex-sénateur, membre de la Chambre de droit.
43. Professeur de classe exceptionnelle Arnolds Aizsilnieks, ex-directeur général de l'Union centrale *Turība* (Aisance).
44. Vilis Lauskis, professeur à l'Ecole secondaire horticole de Bulduri.
45. Jānis Ziediņš, magistrat.
46. Ernests Blese, professeur à l'Université de Lettonie.
47. Aleksandrs Gubenis, ex-président du Sénat de Lettonie.
48. Georgs Apinis, magistrat, chevalier de l'Ordre la nation en temps de guerre de *Lāčplēsis*.
49. Professeur de classe exceptionnelle Kārlis Bērziņš, ex-président adjoint de la Chambre d'artisanat de Lettonie.
50. L. Sēja, ancien ministre des affaires étrangères, ambassadeur.
51. A. Sakenfelds, directeur de l'entreprise *Dzirnavnieks* (Meunier).
52. V. Zeminskis, vice-président de la Cour de justice de la circonscription de Riga.
53. A. Klāvsons, ancien rédacteur en chef du journal *Rīts* (Matin).
54. Eduards Grosbergs, architecte, ancien membre de la Cour de contrôle de l'Etat de Lettonie.
55. Konstantīns Čakste, professeur de classe exceptionnelle, avocat assermenté.
56. E. Krieviņš, vice-procureur à la Chambre de droit, colonel en commission, ex-membre de la Cour suprême des armées.
57. J. Asars, professeur de classe exceptionnelle à l'Université de Lettonie.
58. Dr. B. Rudiks, chargé de cours à l'Université de Lettonie, directeur du Conseil vétérinaire de la ville de Riga.

59. J. Ozoliņš, membre permanent de la Commission consultative juridique de la Direction générale du droit, lieutenant-colonel en commission, ex-juge de guerre à la Cour des armées.
60. V. Vītiņš, ex-directeur du Département de droit, président de la section du droit à la Direction générale de l'agriculture.
61. Eduards Šīrons, professeur de classe exceptionnelle.
62. Paulis Radziņš, directeur de l'École de commerce de la ville de Riga et directeur de l'École de commerce.
63. Jūlijs Vecozols, écrivain.
64. Nikolajs Dūze, président de l'Union de coopération des handicapés de Lettonie, général en commission.
65. Zinaīda Lazda, mag. phil., poète.
66. Pēteris Sockis, notaire.
67. Oļģerts Bištēviņš, chef d'orchestre.
68. Sergejs Duks, chef d'orchestre.
69. Valija Priedīte, dirigeante de l'Association des filles de l'Organisation de jeunesse de Lettonie.
70. Arvīds Prēdelis, artiste libre - organiste.
71. Alfons Kušķis, agronome, dirigeant de la Section de jardinage à la Direction générale d'agriculture.
72. Pēteris Miežītis-Mieziņš, mag. paed., ex-directeur du Lycée de Cēsis.
73. Professeur Jāzeps Vītols, recteur du Conservatoire de Lettonie.
74. Eduards Grantskalns, agriculteur, membre du conseil de l'Association des laiteries de Riga et ex-député du *Saeima*.
75. J. Poruks, directeur de l'Opéra de Riga.
76. Général Mārtiņš Vācietis.
77. Pauls Jurevičs, professeur à l'Université de Lettonie.
78. Jūlijs Students, chargé de cours en chef au Conservatoire de Lettonie.
79. Viļums Skubiņš, agronome, ex-membre du Conseil de la terre.
80. Jānis Grīns, mag. iur., président de la maison *Valters & Rapa*, ancien rédacteur du journal *Daugava* et directeur du Théâtre national de Lettonie.
81. Kristīne Pāvuliņa, directrice de l'École nationale des arts du tissage de Riga.
82. P. Kaktiņš, doyen, professeur de classe exceptionnelle à la Faculté de médecine de l'Université de Lettonie.
83. Pēteris Mucenieks, professeur de classe exceptionnelle à la Faculté de médecine de l'Université de Lettonie, doyen, ex-président de la section de protection du travail de la Chambre du travail de Lettonie.
84. Olga Taube, philologue - femme de lettres.
85. Vilis Skārds, professeur d'Université.
86. Heinrichs Zariņš, ex-secrétaire de l'Association de presse de Lettonie et rédacteur en chef du journal *Brīvā Zeme* (Terre Libre).
87. Jānis Francis, général.
88. Alfrēds Stūre, ex-directeur de l'Union centrale *Turība*, président et responsable de l'Association des consommateurs de Sesava.
89. Kārlis Kundziņš, professeur à l'Université de Lettonie, ex-doyen de la Faculté de théologie.
90. Pauls Kundziņš, professeur à l'Université de Lettonie, doyen de la Faculté d'architecture. Ex-vice-président de la Chambre des métiers.
91. Eižens Laube, professeur à l'Université de Lettonie, ex-doyen de la Faculté d'architecture.
92. Jānis Rudzītis, écrivain.
93. Dr. ing. Arturs Ozoliņš, ex-directeur du Centre éducatif de garçons de Pleskodāle, membre du conseil de l'Association des professeurs lettons de Riga. Ingénieur en chef à l'union des industries du bois.
94. Dr. Vladislavs Puriņš.

95. Pēteris Bērziņš, adjoint à l'ex-président de l'administration de crédits et budgets du Ministère de la guerre de Lettonie et membre de l'Institut d'Histoire de Lettonie.
96. Jānis Šulcs, docteur en médecine, professeur à l'Université de Lettonie, directeur de la II Clinique chirurgicale, président de l'Association de médecine de Lettonie.
97. Chargé de cours Pāvils Dāvis.
98. Jānis Kadilis, éditeur.
99. Anna Rūman-Kēniņa, écrivain et journaliste, ex-proviseur du lycée et agent diplomatique.
100. Arturs Bērziņš, écrivain et journaliste, ex-directeur du Théâtre national de Lettonie.
101. K. Birnbaums, ex-membre de Chambre de commerce et d'industrie et responsable de la section du commerce.
102. Elza Stērste, écrivain.
103. Austra Kārklīņa, institutrice et femme de lettres. Présidente de l'Association des femmes diplômées.
104. Jūlijs Pētersons, écrivain.
105. Kārlis Ābele, professeur de classe exceptionnelle à l'Université de Lettonie, doyen de la Faculté de mathématiques et sciences.
106. Arturs Ozols, ex-membre de l'Assemblée constituante de Lettonie, ex-directeur du Département de la marine.
107. Jēkabs Alksnis, docteur en médecine, professeur, ex-membre du Conseil de Riga et Liepāja, ex-médecin principal du bataillon de Kalpaks, ex-président de l'Association des médecins de Lettonie.
108. V. Neimanis, agronome, responsable de la section de l'agriculture à l'abattoir de Riga, ex-inspecteur de l'organisation de jeunesse *Mazpulki*.
109. Vīgante, docteur en médecine, chargé de cours à titre privé à la Faculté de médecine de l'Université de Lettonie.
110. Adolfs Erss, écrivain.
111. Jānis Kurelis, ex-commandant de la division technique de l'armée de Lettonie, général.
112. Jānis Lavenieks, ex-adjoint du commandant de la division de Kurzeme de l'armée de Lettonie, général.
113. Leons Āboliņš, professeur de classe exceptionnelle, ex-doyen de la Faculté de mathématiques et sciences naturelles.
114. Dr. Jānis Princis, médecin retraité, lieutenant colonel,
115. Jūlijs Roze, écrivain, journaliste, ex-directeur du Théâtre de *Daile* de Riga.
116. Fricis Gulbis, professeur de classe exceptionnelle à l'Université de Lettonie, ex-prorecteur et doyen au sein de l'Université de Lettonie.
117. Ernests Brože, ex-directeur organisateur de société *Farmācija* (Pharmacie). Ex-membre de la Chambre de commerce et d'industrie de Lettonie.
118. Elfrīda Rapa, ex-membre du conseil de la Ligue nationale des femmes lettones.
119. Jānis Zariņš, directeur du Théâtre d'art dramatique de Riga.
120. Jānis Kārklīņš, écrivain, ex-rédacteur en chef de *Jaunākās Ziņas* (Dernières Nouvelles)
121. Professeur P. Sņķers.
122. E. Dārziņš, professeur de classe exceptionnelle à l'Université de Lettonie, directeur de l'Institut du sérum.
123. Ingénieur R. Purs, ex-membre du collège de Contrôle national de Lettonie.
124. Professeur Dr. Edvards Balodis, ex-membre du Conseil du peuple de Lettonie, ex-membre du conseil de la Banque populaire. Ex-président de la société de consommateurs *Konzums*.
125. Chargé de cours à titre privé Jānis Stiprais, ex-membre du Conseil de terre à Kurzeme, membre de la Croix Rouge de Lettonie, membre de coopération des professeurs.
126. Pēteris Mantnieks, industriel, ex-membre de la Chambre de commerce et d'industrie de Lettonie, ex-membre de la Commission frontalière entre la Lettonie et la Lithuanie.

127. Professeur, docteur en agronomie P. Starcs, ex-président de l'Association agricole de Lettonie.
128. Arvīds Alksnis, chargé de cours à l'Université de Lettonie.
129. M. Goppers, propriétaire de la maison d'édition *Zelta Ābele* (Pommier d'Or) et dirigeant responsable.
130. Dr. Barkans Vinca, ex-vice-ministre, député des III et IV *Saeima*.
131. R. Liepiņš, ex-ministre des finances, ambassadeur extraordinaire, maire de la ville de Riga et président de l'Association des lettons de Riga.
132. K. Pētersons, directeur de l'Usine de tourbe.
133. G. Vanags, professeur à l'Université de Lettonie.
134. A. Ķešāns, professeur à l'Université de Lettonie et doyen de la Faculté de chimie.
135. Vilhelms Jansons, ingénieur, responsable en génie électrique.
136. Al. Neibergs, ex-directeur de l'hôpital de la Croix Rouge à Riga.
137. P. Ābele, chargé de cours à titre privé.
138. Professeur Dr. E. Zariņš, professeur à l'Université de Lettonie.
139. Professeur, docteur en médecine Edv. Kalniņš.
140. K. Ozoliņš, ex-membre du collège de Contrôle national de Lettonie. Président de la commission de révision du Comité national d'éducation physique et de sport. Président de la commission de révision de l'Association de vieux tirailleurs lettons.
141. Roberts Kleins, ingénieur technologue.
142. Dr. iur. Arvīds Švābe, ex-professeur à l'Université de Lettonie, ex-vice président de l'Association de presse.
143. Jānis Muncis, artiste, ex-metteur en scène du Théâtre de *Daile*.
144. Professeur Dr. J. Kārklīņš, ex-membre du Conseil du peuple de Lettonie.
145. Z. Landavs, chargé de cours, prorecteur de l'Académie des Arts de Lettonie.
146. Agronome M. Olupe, directrice de l'Institut des Arts Ménagers de Lettonie.
147. Heinrichs Skuja, professeur de classe exceptionnelle à l'Université de Lettonie.
148. Jānis Pontags, vice-directeur.
149. Eižens Leimanis, chargé de cours à l'Université de Lettonie.
150. Staņislavs Vasiļevskis, chargé de cours à l'Université de Lettonie.
151. Andrejs Zaķis, ex-député du *Saeima*.
152. Kārlis Princis, chargé de cours à l'Université de Lettonie.
153. Agronome Voldemārs Alksnis.
154. Auseklis Veģis, chargé de cours à l'Université de Lettonie.
155. Dr. Valdis Ģinters, directeur du Musée national d'histoire.
156. A. Kallass, ex-membre du collège de Contrôle national de Lettonie, ex-président du conseil de la Société de crédit des employés d'Etat, président du conseil de révision du Club Automobile de la République de Lettonie.
157. Mārtiņš Celms, inspecteur des écoles communautaires du 1er district de la ville de Riga.
158. G. Lukstiņš, chargé de cours à titre privé à l'Université de Lettonie.
159. Jānis Celms, ingénieur chimiste, ex-directeur du Département des écoles du Ministère de l'Education de Lettonie, membre du conseil de Chambre des métiers.
160. Arturs Laiviņš, commerçant.
161. Agronome Jānis Tirzītis, ex-directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture, ex-membre du conseil de l'Association des agronomes de Lettonie.
162. Hermanis Kreicers, inspecteur en chef de l'Inspection des écoles du Conseil d'éducation de la ville de Riga, ex-président de l'Association des professeurs lettons de Riga.
163. Ludvigs Bērziņš, professeur à l'Université de Lettonie.
164. Arvīds Māļītis, éditeur. Ex-président de la section des éditeurs et des commerçants de la Chambre des écrits et des arts de Lettonie.
165. Arvīds Jaunarājs, magistrat.

166. Jānis Krasts, magistrat.
167. Hermanis Mielēns, conseiller de la ville de Riga.
168. Ingénieur Paulis Selga, directeur d'usine.
169. Commerçant H. Rumpītis.
170. Dr. J. Celmiņš, médecin de circonscription de Riga.
171. V. Pāvilāns, directeur de l'école de coopération de l'Union centrale *Turība*.
172. Dr. J. Lībietis, directeur des thermes des sources sulfureuses de Ķemeri, ex-membre de l'Assemblée constituante de Lettonie, ex-ambassadeur en Estonie, ex-membre de la commission des frontières entre la Lettonie et l'Estonie.
173. Augustīns (Pētersons), métropolitain de l'Eglise orthodoxe de Riga et de toute la Lettonie, Dr. teol. h. c.
174. Alfrēds Ieviņš, professeur à l'Université de Lettonie, Dr. chem. techn.
175. Ernests Dišlers, professeur de classe exceptionnelle à l'Université de Lettonie.
176. Pēteris Ozols, mag. iur., président de tribunal des tutelles de la ville de Riga.
177. Jānis Goldmanis, ex-membre de l'Assemblée constituante de Lettonie et du *Saeima*, ex-ministre de l'agriculture et de la guerre.
178. Dr. R. Mežulis.
179. Pasteur Dr. teol. et mag. phil. E. Šmits.
180. Dr. M. Ozols, directeur de l'Hôpital des enfants de la ville de Riga.
181. J. Krauklis, avocat assermenté.
182. L. Georgin, président du conseil du Laboratoire bactériologique de la ville de Riga.
183. Dr. Jānis Jaunzems, médecin en commission, lieutenant-colonel.
184. E. Āboltiņš, président de la société de consommateurs de Rozēni.
185. Dr. Alfrēds Vītols, directeur adjoint du Conseil de santé de la ville de Riga.
186. K. Barons, professeur, Dr. med. h. c.
187. J. Laukevics, ex-membre du collège de Contrôle national de Lettonie, ex-président de la commission de contrôle de la Chambre d'Agriculture de Lettonie.
188. Kārlis Gulbis, ex-député du premier et du deuxième *Saeima*, ex-maire de la ville de Valka et président des organisations publiques de la ville, membre de la commission des frontières entre la Lettonie et l'Estonie.
189. E. Morics, ex-député du *Saeima*, président de la Caisse d'assurance médicale des ouvriers de Lettonie, ex-secrétaire du conseil central des syndicats de Lettonie.